

N°2025/ 48

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20/11/2025	
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 23</b></p> <p><b>Présents ou représentés : 18</b></p> <p><b>Date de la Convocation : 14/11/2025</b></p> <p><b>OBJET :</b> DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU DISPOSITIF « REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS (CVCB) » POUR LA « RÉHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE, CREATION D'UNE PLACE EVENEMENTIELLE ET COMMERCANTE - AMENAGEMENT PAYSAGER DE SES ABORDS »</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.</p> <p><b>PRESENTS :</b> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Viviane GILBERT</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</b> Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Sergine BERNARD</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</b> Christian GACQUIERE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ</p> <p><b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Nicolas CAPY</p>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte général et les enjeux dans lesquels s'inscrit le projet de création de la place événementielle et commerçante avec l'aménagement de ses abords et présente les dernières avancées sur ce dossier.

Il est également rappelé que le projet actuel est la première phase du projet de Halle polyvalente qui avait été déposé au titre de l'appel à projet CVCB 2019. En raison des

difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, la commune avait décidé de phaser l'opération. La phase 1 du projet, correspondant à l'aménagement d'une place commerciale et événementielle avec l'aménagement paysager de ses abords et la renaturation du parking communal inclus dans le site du projet, a fait l'objet d'une fiche action au titre de l'AMI CVCB 2023. Il est souligné que la première phase des travaux est menée pour permettre facilement la construction de la halle couverte qui fera l'objet d'une seconde phase de travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la signature des actes d'engagements du marché de travaux, dont le montant s'élève à 557 134,35 € H.T., la commune a la possibilité de solliciter le soutien financier du Conseil Régional. Il est donc proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour la 1<sup>ère</sup> phase du projet qui inclut en plus des travaux actuels, l'ensemble des frais d'études préalablement engagé depuis 2021, date de lancement de la 1<sup>ère</sup> étude AMO ainsi que les frais d'acquisition du site.

Le montant total prévisionnel s'élève à **799 579,82 € hors taxe**.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le dépôt du dossier de subvention auprès des services du Conseil Régional. Au regard de la nature des travaux, il est proposé à l'assemblée de présenter une demande de subvention au titre du dispositif CVCB à hauteur de 50% du montant des travaux hors taxes, soit **399 789,91 €**.

**Vu**, la délibération N°2023/20, en date du 04/07/2023, approuvant la charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « *Redynamisation centres-villes et centres-bourgs* » ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, (0 contre, 0 abstention, 18 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur le projet de réhabilitation d'une friche commerciale de centre-ville via la création d'une place événementielle et commerciale comprenant l'aménagement paysager de ses abords pour un budget prévisionnel de 799 579,82 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional au titre du dispositif CVCB à hauteur de 50% soit 399 789,91 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention afférent au titre du dispositif CVCB et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME

AUXI LE CHATEAU, le 20/11/2025

Le Maire



Henri DEJONGHE